

Nom/ Prénom de l'élève :

Classe :

Ecole primaire de Couvron et Aumencourt

Rentrée du 25 mai – Protocole d'accueil des élèves

Document rédigé sur la base des préconisations sanitaires des infirmières scolaires et du médecin scolaire de la circonscription du Laonnois et décliné au regard des recommandations du conseil scientifique COVID 19, de l'académie de médecine pour une rentrée le 25 mai et du guide de l'éducation nationale.

« Grands principes » de la rentrée du 25 mai :

- *Le retour des élèves se fait sur la base du volontariat des parents*
- *Le retour se fait de façon progressive, selon les niveaux de classe et l'évolution du COVID-19 sur notre territoire.*
- *L'approche pédagogique sera tout autre, il faut envisager cette période comme une passerelle entre cette année scolaire et l'année à venir.*

Charte sanitaire (idenique mairie/école)

Gestes barrière

1. Organiser le lavage des mains des élèves :
 - a. le matin à l'arrivée ; avant et après les temps de récréations.
 - b. avant et après passage aux toilettes ;
 - c. avant et après le repas ;
 - d. au minimum une fois par heure.
 - e. prise de température par les parents avant le départ pour l'école et sur le temps scolaire dès que besoin. Si des symptômes apparaissent et/ou suspicion de COVID-19, l'élève ne doit pas se rendre à l'école. **La famille doit prévenir la directrice de l'école.**
2. Tousser et éternuer dans le pli du coude.
3. Éviter les contacts de proximité :
 - a. Par classe : pas plus de 10 enfants d'élémentaire (CP au CM2) de façon à respecter l'espacement d'au moins **1 mètre 50** entre chaque table.
 - b. Eviter le croisement entre les différentes classes (échelonnement pour l'utilisation des espaces communs et de la cour de récréation).

Représentant légal 1 :

Représentant légal 2 :

Nom/ Prénom de l'élève :

Classe :

Organisation matérielle

1. Utilisation des sanitaires avec eau, savon, serviettes jetables, produits de nettoyage adaptés à l'hygiène des locaux. Gel hydroalcoolique prévu pour les plus grands.
2. Lignes téléphoniques accessibles. Répertoire d'urgence dans chaque classe.
3. Personnels communaux mobilisés pour assurer l'hygiène des locaux :
 - a. sanitaires MINIMUM 3 fois par jour ;
 - b. points de contact plusieurs fois par jour : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escaliers...
 - c. les endroits communs : chaque soir minimum.
 - d. Aération dès que possible des salles de classe et des sanitaires
4. Matériel prévu par la mairie et l'école :
 - a. masques chirurgicaux pour les enseignants et le personnel communal
 - b. savon liquide, serviettes jetables et gants de protection.
5. Les élèves doivent impérativement avoir leur matériel. Le matériel qui sera prêté par l'école sera nominatif et inutilisable par un autre élève pendant une certaine durée et seulement après décontamination complète.
Les jeux de cour (même individuels) ne sont pas autorisés: pas de ballon ni de cerceaux ou autres...
6. Porte-manteaux
Les porte-manteaux étant très rapprochés les uns des autres, suivant le nombre d'élèves présents :
 - Inférieur ou égal à 6 : plusieurs portes manteaux entre les effets de chaque enfant
 - Entre 7 et 15 : les affaires aux tables des élèves.

Représentant légal 1 :

Représentant légal 2 :

Nom/ Prénom de l'élève :

Classe :

Organisation des entrées et sorties de classe

AUCUN PARENT N'EST AUTORISÉ À ENTRER DANS L'ÉTABLISSEMENT.

Afin de répondre aux exigences gouvernementales, nous vous informons que l'école de Couvron accueillera les élèves de GS, CP, CE1, CE2 et CM2 sur la base des effectifs résultant des différents sondages organisés par les enseignantes via Educartable. En effet, les fortes contraintes sanitaires imposées ne permettent pas de recevoir sereinement et en toute sécurité l'ensemble des élèves.

Cette réouverture progressive le lundi 25 mai reposera sur plusieurs principes :

- **Le premier est le respect des règles sanitaires.** Celles-ci sont très strictes et devront être respectées par toute la communauté éducative (élève et adultes travaillant au sein de l'école) mais également par les parents. Ce protocole devra être approuvé et signé par les parents. **Le non-respect de ces règles pourrait mettre en péril le cadre sanitaire.**
- **Le deuxième principe est celui de la progressivité.** À partir du 25 mai, seront accueillis les élèves volontaires de GS, CP et de CM2. Les élèves de CE1/CE2/CM1 effectueront leur rentrée à partir du 2 juin 2020. Merci de vous reporter au tableau annexé. Pour mémoire, les GS seront accueillis dans les locaux de l'école élémentaire, dans la classe des CP et en alternance avec ces derniers.

	MATIN		APRÈS-MIDI	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
CP /GS	8h20	11h45	13h20	15h45
CE1/CE2/CM1	8h30	11h55	13h30	15h55
CM2	8h40	12h05	13h30	16h05

Entrée et sortie des classes des CP par le portail habituel : des barrières matérialiseront un passage vers la porte du hall d'entrée. Les CP utiliseront la cour de récréation du haut.

Entrée et sortie de GS par le portail principal : les élèves prendront ensuite l'escalier de gauche afin d'entrer par la porte située dans la cour de récréation du haut.

Entrée et sortie des CE1 et des CM2 par le portail habituel. Les CM2 réintègrent leur classe habituelle.

Entrée et sortie des élèves de CE2 et de CM1 par le portillon situé en haut des escaliers, côté cantine.

Les GS et les CP utiliseront la cour de récréation du haut. Les CE1, CE2, CM1 et CM2 utiliseront celle du bas.

Représentant légal 1 :

Représentant légal 2 :

Nom/ Prénom de l'élève :

Classe :

Les parents veilleront à respecter les horaires d'entrée et de sortie.

L'entrée des élèves en dehors de ces horaires est interdite.

NOMBRES D'ENFANTS PAR CLASSE

Élémentaire

10 élèves maximum par classe

Les enseignantes ne peuvent assurer un double travail ; par exemple, lorsque l'enseignante des CP sera en présentiel- les lundis et mardis- **le site Educartable ne sera pas alimenté.**

Concernant la classe de CE1/CE2 :

Mme Elizéon étant en arrêt maladie et Mme Dessaint déchargée de classe les lundis et mardis, aucun travail ne sera mis en ligne ces deux jours.

Concernant les CM2 :

Mme Marivat assurera la classe en présentiel les lundis et mardis, aucun travail ne sera posté sur Educartable. Mme Devie prendra le relais les jeudis et vendredis. Les CM2 présents à l'école n'ont plus à effectuer le travail mis en ligne sur Educartable.

Représentant légal 1 :

Représentant légal 2 :

Nom/ Prénom de l'élève :

Classe :

Planning reprise

Lundi 25 mai	Mardi 26 mai	Jeudi 28 mai	Vendredi 29 mai
CP – Mme Mascret	CP – Mme Mascret	GS- Mme Forin	GS - Mme Forin
CM2 – Mme Marivat	CM2- Mme Marivat	CM2 – Mme Devie	CM2- Mme Devie
Direction Mme Dessaint	Direction Mme Dessaint		
Pôle d'accueil	Pôle d'accueil	Pôle d'accueil	Pôle d'accueil

Mardi 2 juin	Jeudi 4 juin	Vendredi 5 juin
CP – Mme Mascret	GS- Mme Forin	GS- Mme Forin
CM2 – Mme Marivat	CM2- Mme Devie	CM2- Mme Devie
CE1 – Mme Devie	CE2 : Mme Gossart	CM1 : Mme Gossart
Direction Mme Dessaint		
Pôle d'accueil	Pôle d'accueil	Pôle d'accueil

Lundi 8 juin	Mardi 9 juin	Jeudi 11 juin	Vendredi 12 juin
CP – Mme Mascret	CP – Mme Mascret	GS- Mme Forin	GS- Mme Forin
CM2 – Mme Marivat	CM2 – Mme Marivat	CM2- Mme Devie	CM2- Mme Devie
CE1- Mme Devie	CE1 - Mme Devie	CE2 : Mme Gossart	CM1 : Mme Gossart
Direction Mme Dessaint	Direction Mme Dessaint		
Pôle d'accueil	Pôle d'accueil	Pôle d'accueil	Pôle d'accueil

Important : compte tenu des conditions sanitaires très strictes, et du nombre de réponses positives quant à la reprise, les CE1 seront accueillis les lundis et mardis, les CE2 (classes de Mmes Dessaint et Gossart) les jeudis et les CM1 les vendredis.

Le planning du 8 juin perdurera jusqu'à la fin de l'année scolaire sous réserve que la situation sanitaire reste inchangée.

Représentant légal 1 :

Représentant légal 2 :

Nom/ Prénom de l'élève :

Classe :

ATTENTION

Les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise, **tels que définis par le guide ministériel COVID-19**, seront pris en charge par un agent communal, **dans la limite des places disponibles**.

Il n'y aura pas d'accueil organisé pour les élèves n'entrant pas dans ce dispositif.

CANTINE/GARDERIE

En concertation avec la mairie, les services de garderie et de cantine ont repris dès le mardi 12 mai selon les modalités suivantes :

- Pas de garderie le matin ; garderie le soir jusque 18h dans la limite des places disponibles.
- Cantine : les familles devront fournir un repas froid qui sera pris en charge dès le matin et mis au frais par un agent communal. Les repas se prendront, dans la mesure du possible, dans la salle informatique de l'école.

En concertation avec la mairie, les services de garderie et de cantine reprendront dès le mardi 2 juin selon les modalités suivantes :

- Pas de garderie le matin ; garderie le soir jusque 18h dans la limite des places disponibles.
- Cantine : reprise sur service de cantine, dans la limite des places disponibles.

Procédure d'urgence si cas suspecté :

Si un élève présente une symptomatologie évocatrice (sensation de fièvre, toux et/ou essoufflement, diarrhée, altération de l'état général)

1. Isolement avec un masque
2. Appel aux parents pour un retour à domicile.
3. Appel du 15 si signes de gravité (détresse respiratoire / malaise)
4. Poursuite stricte des gestes barrière.
5. Nettoyage approfondi du lieu d'isolement.

Représentant légal 1 :

Représentant légal 2 :

Nom/ Prénom de l'élève :

Classe :

Quelques informations pratiques :

- Le port du masque pour les enfants n'est pas conseillé car le plus souvent il est mal utilisé par les plus jeunes. Vous pouvez fournir un masque tissu ou autre à la seule condition que votre enfant soit en capacité de s'en servir seul.
- Les gants ne sont pas nécessaires : un lavage des mains efficace sera mis en place chaque heure.
- Merci de ne pas fournir de gel hydroalcoolique à votre enfant : le nettoyage des mains au savon reste la meilleure des désinfections.
- Pensez à nettoyer le cartable de votre enfant le plus souvent possible afin qu'il ne soit pas vecteur potentiel du virus
- Merci de fournir une petite bouteille ou gourde d'eau à votre enfant (pas d'utilisation de gobelet possible).

Nous vous informons que cette organisation repose sur la base d'un effectif connu et identifié. Il nous sera donc impossible d'accueillir tout autre enfant.

Ce document prend effet dès ce jour mais **est susceptible d'évoluer** en fonction de la présence du virus COVID-19 sur le département et des indicateurs mis en place pour le gouvernement et l'éducation nationale.

Soyez certains que nous mettons tout en place pour garantir au mieux la santé des enfants et des adultes qui les encadrent. Nous devons malheureusement constater que le risque zéro n'existe pas dans cette situation.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bien sincèrement,



Date :

Merci de préciser vos noms et prénoms en toutes lettres avant de signer.

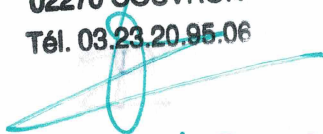
Représentant légal 1 :

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

2, Rue de l'Eglise

02270 COUVRON

Tél. 03.23.20.95.06


L. DESSAINT
La Directrice de l'école

Représentant légal 2 :